Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-242200715-20251211-270_2025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
27	6

Date de la convocation
4 décembre 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 19 décembre 2025

et publication le 19 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Paule, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Jean-Yves Philippe – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Evelyne Minier – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert

Monsieur Claude Bernard excusé donne pouvoir à Monsieur Georges Gallardon
Monsieur Pierrick Pustoc'h excusé donne pouvoir à Monsieur Gérard Munier
Madame Valérie Le Bonniec excusée donne pouvoir à Monsieur Alexandre Petit
Monsieur Guillaume Robic excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Guy Le Foll, Jacques Troël, Michel Ollivier, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Christel Guillerm

Délibération 270.2025 Validation du plan de financement lié à l'acquisition d'un minibus pour le service jeunesse de la CCKB

La Présidente rappelle que la CCKB a mis en place, depuis septembre 2024, un service d'animation jeunesse (11/25 ans) avec pour finalité de favoriser l'engagement des jeunes dans la vie locale, valoriser leurs initiatives et renforcer leur sentiment d'appartenance au territoire.

L'animation jeunesse en milieu rural est un levier pour favoriser le développement, l'épanouissement et l'insertion des jeunes. Le rôle de l'animatrice jeunesse consiste, non seulement, à organiser et faciliter l'accès à des activités éducatives, culturelles et sportives pour les jeunes de 11/25 ans, mais aussi, à les accompagner dans leurs initiatives pour créer leurs propres activités sur le territoire.

Cependant la dispersion géographique des jeunes, à rencontrer, à mobiliser et à accompagner sur le Kreiz Breizh, représente un réel défi pour la réussite de cette mission et renvoie aux questions d'accessibilité et de mobilité. La possession d'un minibus permettrait ici de pallier cet obstacle en assurant :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-242200715-20251211-270_2025-DE

- *Le transport sécurisé des jeunes* vers les lieux d'activités (équipements sportifs et culturels dans le cadre d'événements éducatifs) et vers les offres d'activités du service jeunesse et des partenaires du territoire (Lan Party, Murder Party, formation baby-sitting, soirées thématiques, ciné-débat, etc…)
- *La mobilité de l'animatrice et de l'équipe « collectif acteurs jeunesse du Kreiz Breizh »* pour aller à la rencontre des jeunes dans les collèges et lycées du territoire, mais aussi dans les différentes communes au niveau des plans d'eaux, des city-park, des festivals, etc...
- *Une inclusion renforcée,* grâce à un moyen de transport collectif et accessible à tous les jeunes du territoire, quelle que soit leur situation socio-économique, permettant à chacun de participer aux opportunités d'activités et de socialisation, de créer de nouvelles rencontres et développer de nouveaux liens sur le territoire.

Ce minibus, au-delà d'un simple moyen de transport, serait un véritable outil d'animation mobile, permettant de renforcer notre présence sur le territoire et d'élargir nos actions auprès des jeunes. Il permettrait notamment :
- d'augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires,
- de rendre plus flexibles et réactives les actions mises en place,
- de favoriser la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance au territoire en créant des opportunités de rencontres et d'échanges entre les jeunes des différentes communes,
- de mutualiser cet équipement avec les autres services Petite Enfance et Enfance de la CCKB,

La présidente invite le Conseil Communautaire à acquérir un minibus 9 places, neuf ou d'occasion, avec ou sans accessibilité PMR, et à inscrire cette dépense d'investissement (estimation prévisionnelle haute avec version en neuf et PMR) dans le plan de financement suivant :

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Estimation prévisionnelle haute sur devis Toyota 9 places, neuf et version PMR :	**43 556 €**	**MSA - Grandir en Milieu Rural :** Aide de 60 %	**26 133 €**
		CCKB : Reste à charge de 40 %	**17 423 €**
TOTAL : €	**43 556**	**TOTAL : €**	**43 556**

La Présidente propose de valider le plan de financement lié à l'acquisition d'un minibus pour le service animation jeunesse de la CCKB, d'inscrire ces dépenses au budget de la CCKB, sachant qu'une subvention à hauteur de 60 % des dépenses HT, plafonnée à 26 133 €, a été accordée par la MSA dans le cadre du dispositif « Grandir en Milieu Rural ».

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-242200715-20251211-270_2025-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,
Décide de :

- Valider le plan de financement lié à l'acquisition d'un minibus pour le service animation jeunesse de la CCKB, d'inscrire ces dépenses au budget de la CCKB, sachant qu'une subvention à hauteur de 60 % des dépenses HT, plafonnée à 26 133 €, a été accordée par la MSA dans le cadre du dispositif « Grandir en Milieu Rural ».
- Autorise la Présidente à signer tous les documents nécessaires et afférents à cette opération.

Madame Christel Guillerm
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-242200715-20251211-270_2025-DE